

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 janvier 2009

LOGEMENT ET LUTTE CONTRE L'EXCLUSION - (n° 1207)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 262

présenté par
M. Piron, rapporteur
au nom de la commission des affaires économiques

ARTICLE 9

À la dernière phrase de l'alinéa 34, après les mots :

« intercommunale les »,

insérer les mots :

« demandes de ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.